

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

«Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS»

Article 1 : Organisation

La Société KWS Mais France, société à responsabilité limitée au capital social de 112 000€, dont le siège social est situé au 19 bis r Bois Musquet, 28300 Champhol, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro B 349 898 445, ci-après dénommée "Société Organisatrice", organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du Mercredi 01/05/2024 au lundi 15/07/2024 minuit. Ce jeu-concours est accessible à l'URL suivante : https://bit.ly/jeu_KWSMIKADOS_KWS

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » est ouvert à toute personne morale immatriculée en France métropolitaine (hors Corse), dont l'activité revêt du secteur agricole (NAF 01), disposant d'une adresse postale en France Métropolitaine (hors Corse), et d'une adresse électronique valide (ci-après dénommée « le Participant »). Il ne sera accepté qu'un seul bulletin réponse par personne et par famille.

Sont exclus de toute participation au jeu les membres des sociétés organisatrices et de leurs filiales ainsi que leurs familles, et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

Toute utilisation d'adresses e-mails différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication de l'origine des documents attestant de la véracité des informations fournies et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

La participation au Jeu-Concours « Grand Jeu concours KWS MIKADOS » implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité.

Le jeu est annoncé sur le site <https://www.kws.com/fr/fr/produits/colza/actualites/grand-jeu-concours-kws-mikados/> ainsi que sur des éléments de publicité spécifiques à l'opération tels que e-mailings, presse spécialisée, display, réseaux sociaux ; cette liste étant indicative.

2.2. Modalités de participation

Le jeu est accessible du mercredi 01/05/2024 au lundi 15/07/2024 minuit sur le site https://bit.ly/jeu_KWSMIKADOS_KWS

Pour participer au jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu, chaque Participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Se rendre sur la page du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » sur le site https://bit.ly/jeu_KWSMIKADOS_KWS avant le 15 juillet 2024 minuit.
- Renseigner le formulaire avec les coordonnées suivantes : prénom, nom, e-mail, numéro de téléphone, raison sociale, numéro de Siret (données obligatoires).
- Cocher obligatoirement la case « J'accepte le règlement du jeu-concours et les conditions de participation »
- Cocher obligatoirement la case « J'accepte la politique de confidentialité »
- Cocher ou non la case « j'accepte de recevoir par voie postale et/ou digitale des nouveautés et des offres de KWS »
- Cliquer sur « Je tente ma chance » afin de valider son inscription au jeu concours.

Puis, le participant est invité à répondre aux 3 questions, une par une, au moyen du formulaire prévu à cet effet, et de valider. Le Participant est directement informé de son résultat « gagné » ou « perdu ».

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération.

La participation au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » est uniquement possible par Internet. Toute participation par appel téléphonique, télécopie ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

Le Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » s'arrêtera au terme de la période du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » définie à l'article 1.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.3. Modalités de tirage au sort

Tous les lots seront attribués par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 22/07/2024. Ce tirage au sort déterminera les cinq (5) grands gagnants parmi les participants gagnants qui ont respecté les modalités de participation.

Un lot de consolation sera offert à 200 autres participants gagnants tirés au sort.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation. Tout Participant ne respectant pas ou ne souhaitant pas être tenu par les obligations du présent règlement sera disqualifié et un autre participant sera tiré au sort pour désigner un nouveau gagnant.

Les gagnants seront contactés par e-mail ou par téléphone entre le 22 juillet 2024 et le 07 septembre 2024. À cette occasion, les gagnants

s'engagent à confirmer leurs coordonnées pour l'organisation de la remise de la dotation. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce de gain verra son gain attribué à un nouveau gagnant. Toute revente de lot sera interdite.

Article 3 : Dotations

Le Jeu, par tirage au sort, est doté des lots suivants, par ordre de tirage ; c'est-à-dire que le premier gagnant se verra remettre le lot N°1, le second gagnant tiré au sort se verra remettre le lot N°2 et ainsi de suite, en suivant la liste des lots désignés ci-après :

- N°1 à N°5 : Pack Station Météo Complète avec abri
- N°6 à N°205 : Jeu de Mikado en bois

La dotation des Cinq (5) Packs Station Météo Complète avec abri, d'une valeur unitaire indicative de 349,99 euros TTC n'inclut pas les frais de mise en service et d'immatriculation. Chaque pack contient :

- 1X Station Météo Intelligente (produit vendu séparément à 189,99€)
- 1X Pluviomètre Intelligent (produit vendu séparément à 79,99€)
- 1X Anémomètre Intelligent (produit vendu séparément à 109,99€)
- 1X Abri pour Station Météo Intelligente (produit vendu séparément à 39,99€)

(ci-après les « lots ») pour une valeur commerciale globale indicative de mille sept cent quarante-neuf euros TTC (1749 euros TTC).

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement ; elle correspond au prix public indicatif au moment de la mise en place du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs / partenaires à des circonstances imprévisibles et irrésistibles (force majeure), la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Article 4 : Modalités de remise des lots

Aucun document ou photographie relatif à la dotation n'est contractuel. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident survenant au gagnant ou à son entourage à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de l'article gagné.

La dotation est nominative ; elle ne pourra donc pas être attribuée à un autre participant que celui identifié lors du jeu-concours. Chaque gagnant sera personnellement averti de son gain, et des modalités de remise de celui-ci, par téléphone ou par voie électronique à l'adresse mail ou au numéro de téléphone qu'il aura indiqués sur son formulaire de participation au jeu-concours. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou téléphonique, ou pour tout autre cas. Chaque gagnant recevra son lot dans un délai de 6 mois après le tirage au sort.

Les dotations ne pouvant être distribuées par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées d'un participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, seront conservées par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du prix par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

Article 5 : Données à caractère personnel

5.1 Nature

Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu-concours et à la remise des lots en cas de gain sont collectées. Pour participer au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS », les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : nom, prénom, raison sociale, numéro de SIRET, numéro de téléphone, adresse e-mail.

Ces données désignées ci-après « Données » sont obligatoires. A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas traiter leur demande d'inscription et de participation au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS ».

Les Données sont collectées, traitées et utilisées aux seules fins suivantes :

- traiter les candidatures des Participants ;
- réaliser et veiller à la bonne exécution du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS »;
- identifier les gagnants du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » et prendre contact avec eux aux fins de leur envoyer les lots ;
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelles ;
- enfin, se conformer aux lois et règlements applicables.

KWS demande également aux Participants s'ils sont intéressés par les services de courrier électronique, avec lequel elle les informe sur ses produits et leur envoi des informations spécialisées. À cette fin, KWS demande l'adresse électronique, mais la fourniture de ces informations est volontaire.

5.2. Responsable de traitement

Les Participants sont informés que leurs données à caractère personnel, recueillies dans le cadre de leur inscription au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » font l'objet d'un traitement informatique par KWS qui est le responsable de traitement.

Le responsable de traitement s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

KWS exige de manière stricte de ses Prestataires Techniques qu'ils traitent les Données personnelles uniquement pour gérer les prestations de

gestion du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » qu'ils lui demandent de réaliser, sur instruction documentée de leur part.

5.3. Destinataires des Données

Les Données personnelles collectées sont communiquées à la Société Organisatrice et aux Prestataires Techniques de la Société Organisatrice pour les besoins de l'organisation du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS ».

Ces Prestataires Techniques de la Société Organisatrice ne peuvent agir que sur instructions de la société organisatrice et sont contractuellement tenus de respecter les exigences applicables en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est légalement autorisé et nécessaire pour se conformer au droit applicable ou pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux, KWS divulguera vos données personnelles aux tribunaux, aux autorités ou aux cabinets d'avocats.

Les Données personnelles sont collectées, traitées et utilisées pour les seules finalités mentionnées ci-avant (5.1). Elles peuvent être également traitées pour envoyer aux Participants par courrier électronique des informations sur KWS et ses produits.

5.4 Durée de conservation

Les Données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » et jusqu'au terme des prescriptions légales applicables aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense des Organismes ou du Prestataire Technique.

Si vous êtes intéressé par nos services et nos produits, nous conservons vos données jusqu'à ce que vous nous informiez que vous souhaitez que nous les supprimions ou jusqu'à ce qu'elles ne soient plus nécessaires pour l'objectif que nous poursuivons. En cas de demande de suppression, nous supprimerons immédiatement vos données, à condition que KWS ne soit pas autorisé ou obligé de conserver vos données pendant une période plus longue pour toute autre raison.

5.5. Droits des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n 2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits au concours disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant et du droit de définir des directives sur le sort des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : rgpd.kwsmaisfrance@kws.com.

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL.

Article 6 : Limite de responsabilité

La participation au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS », à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où l'url du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » communiquée serait indisponible pendant la durée du Jeu-Concours. En effet, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS », lié aux caractéristiques même d'internet ; dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La participation des joueurs au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un joueur entraîne son exclusion du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Tout formulaire d'inscription sur lequel les coordonnées du joueur seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS », au titre de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS ».

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site hébergeant le Jeu-Concours « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » : <https://s-apps.a-fs.me/prod/1713176065064667/2024-reglement-kws-mais-france-grand-jeu-concours-kws-mikadoscbb7f968.pdf?q=6639f606c7560>

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 9 : Exclusion

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La Société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 10 – Règlement

Ce règlement est accessible et peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu : https://bit.ly/jeu_KWSMIKADOS_KWS

Articles 13 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal de grande instance compétent.

Au préalable, tout différend entre La Société Organisatrice et un participant fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être envoyés, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante, pour traitement direct par la Société Organisatrice uniquement : KWS Mais France - « Grand Jeu-Concours KWS MIKADOS » - 19 Bis r Bois Musquet, 28300 Champhol.